



Contrat de Ville du Moule

2016 - 2020

APPEL À PROJETS 2017

NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA
VILLE DU MOULE
Le bourg et champ-grillé 2

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 20/01/2017



L'objet de la présente note de cadrage est de permettre l'affirmation de priorités partagées entre les partenaires, dans le cadre du contrat de ville 2016-2020 du Moule. Ce dernier doit correspondre à une démarche intégrée incluant à la fois les enjeux des trois piliers définis par l'État : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Le contrat de ville prendra aussi en compte les trois objectifs transversaux à ces axes que sont : l'action en faveur de la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations.

L'équipe projet « politique de la ville » de la ville du Moule, au cœur du projet de territoire, veillera à ce que les projets retenus préfigurent les options pressenties dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

Les projets déposés sont ainsi susceptibles de bénéficier du soutien ou des financements de l'ensemble des partenaires financeurs du contrat de ville (l'État, la ville du Moule, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

En effet, les partenaires signataires du contrat de ville se sont engagés sur la durée du contrat à intervenir sur leur droit commun pour mettre en œuvre et accompagner des projets au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le Contrat de ville constitue le cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté, et s'inscrivant dans une démarche de projet de quartier.

L'appel à projets 2017 vise à recenser et à financer des actions innovantes au plus près des besoins et des réalités des quartiers.

La nouvelle politique de la ville

Développée à partir de la fin des années 70, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale conduite conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans un objectif commun d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés et de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre ces quartiers et les territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Toutefois, malgré tous les efforts déployés, les écarts entre les territoires ne cessent de se creuser. Depuis 2012, une réforme de la politique de la ville est donc engagée, trouvant sa finalité juridique dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Cette loi repose sur trois principes :

- La simplification de la politique de la ville,
- L'efficacité et la cohérence,
- La co-construction via la participation des habitants.

Elle a largement remanié le cadre de la politique de la ville et a notamment revue la géographie prioritaire, en identifiant, sur la base de critères objectifs, 1 300 quartiers d'intervention ciblés.

Les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont ainsi été qualifiés de « quartiers prioritaires », faisant de la commune du Moule une commune entrante de la politique de la ville.

Le contrat de ville

Issu de la loi Lamy du 21 février 2014, le contrat de ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue le nouveau cadre d'action global en direction des quartiers prioritaires. A cet égard, il entend favoriser, au profit des habitants et pour chacun des quartiers, l'articulation des projets menés au titre des volets « cadre de vie et renouvellement urbain » ; « cohésion sociale » et « Emploi et développement économique ».

La nouvelle politique de la ville, une opportunité unique pour la commune du Moule

La commune du Moule est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche de rénovation et de développement de son territoire. En témoignent, les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre conduites sur Bonan- Vassor- Sergent et de Petite-Anse, ainsi que la ZAC de Damencourt.

Dernièrement, l'équipe municipale s'est intéressée au centre-ville et a conduit une étude de revitalisation, qui a permis de déterminer un certain nombre d'actions envisageables pour revitaliser cet espace urbain vieillissant. **Aussi, l'inscription du Bourg et de Champ-Grillé 2 comme quartiers prioritaires au sens de la Nouvelle Politique de la Ville est une opportunité unique pour la collectivité, lui permettant de conduire un projet global de revitalisation de son « cœur de ville ».**

Le contrat de ville nouvelle génération, cadre unique de la nouvelle politique de la ville

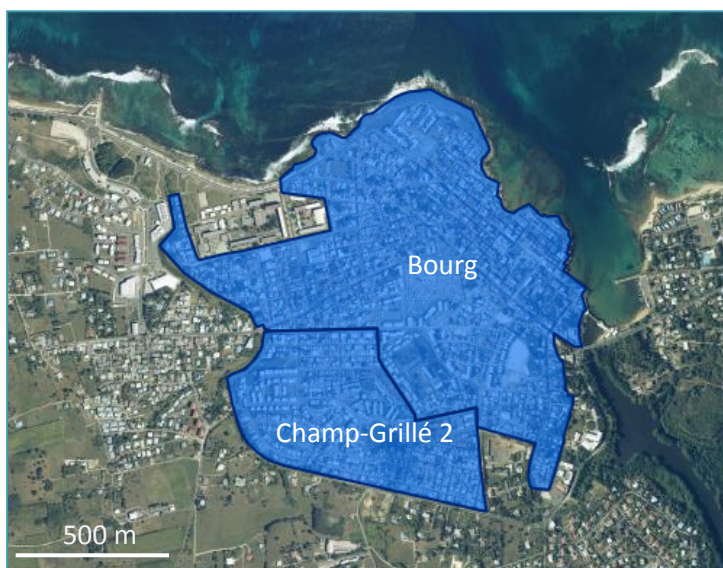
Outre une refonte de la géographie prioritaire et une mobilisation renforcée du droit commun, la politique de la ville trouve aujourd'hui sa force dans les contrats de ville nouvelle génération. Formalisant le partenariat qui associe autour de l'État et des collectivités territoriales l'ensemble des partenaires concernés, le contrat de ville favorise la cohérence des politiques publiques autour d'enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

Le contrat de ville : un enjeu à trois échelles

Les quartiers prioritaires constituent le centre-ville du Moule. Ils tiennent une place primordiale au niveau de la commune et jouent un rôle de centralité en polarisant la population du reste de la commune via les activités et les équipements présents, leur patrimoine ou encore leur cadre de vie. L'action publique autour des quartiers prioritaires du Moule dépasse donc les limites administratives de ces territoires. Le contrat de ville apparaît alors d'autant plus important que la commune du Moule a vocation à conforter son statut de centralité urbaine du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

- **Enjeu pour les quartiers prioritaires** : améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires
- **Enjeu pour la commune du Moule** : affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule
- **Enjeu pour le Nord et le Sud Est Grande-Terre** : développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

Deux quartiers prioritaires qui constituent le centre-ville du Moule



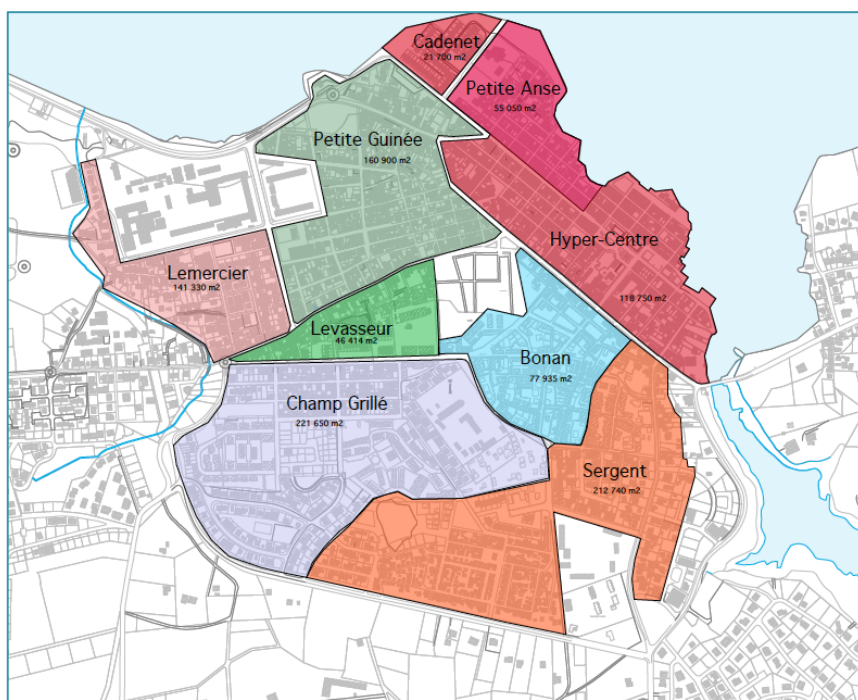
Géographie prioritaire de la politique de la ville (www.ville.gouv.fr ou www.guadeloupe.pref.fr)

Deux quartiers du Moule ont été identifiés comme prioritaires (au sens de la nouvelle géographie prioritaire) : le Bourg et Champ-Grillé 2. Ces quartiers forment le centre-ville du Moule, et englobent son hyper-centre.

Situés en bordure littorale, ils sont délimités à l'Est par la rivière Audoin et à l'Ouest par la zone économique de Damencourt.

Le centre-ville est divisé en deux parties avec au Nord les tissus anciens et au Sud les tissus récents issus de la reconstruction (à dominante de logements sociaux).

Toponymie des quartiers prioritaires



Cartographie : Couleurs d'Architecture

Des quartiers prioritaires éligibles aux crédits spécifiques 2017

Les deux quartiers prioritaires de la ville du Moule sont éligibles aux crédits spécifiques 2017. Ces crédits sont mobilisés pour l'appel à projets 2017 et ne sont mobilisables qu'au profit des quartiers prioritaires et de leurs populations. Y seront éligibles les projets ciblant explicitement ces quartiers et leurs habitants.

DÉNOMINATIONS DU DÉCRET DU 30 DÉCEMBRE 2014	SOUS-SECTEURS (à titre indicatif)	COMMUNES
QP971011 Champ-Grillé 2	<ul style="list-style-type: none"> - Bonan - Vassor - Sergent - Petite Guinée - Lemerrier - Champ-Grillé 2 et 3 	Le Moule
QP971012 Le Bourg	<ul style="list-style-type: none"> - Centre Ville - Cadenet 	Le Moule

Contenu thématique du contrat de ville du Moule

Pilier cohésion sociale

L'éducation : Enfant – famille – école
 La jeunesse dans ses temps de loisirs
 La petite enfance et l'accompagnement de la grossesse
 La délinquance, la sécurité et la tranquillité publique
 Les personnes âgées
 Le tissu associatif
 L'accès aux soins
 La participation citoyenne, le lien social et la solidarité

Pilier développement économique et emploi

Le tissu économique
 La vie de l'entreprise
 L'emploi et la formation
 L'économie touristique
 L'économie de la santé
 Les marchés et l'offre d'animation

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

L'habitat
 Le foncier et le bâti délaissé
 Les espaces publics : places, placettes et parcs
 Les équipements sportifs et culturels
 La mobilité et l'accessibilité automobile
 Les mobilités alternatives et transports en commun
 Les réseaux
 Eau – Énergie – Déchets
 Le numérique et les nouvelles technologies
 La dimension patrimoniale et historique de la ville
 Le patrimoine naturel et végétal
 La gestion et la prévention des risques naturels

Contenu du cadre stratégique

- **3 axes transversaux :**

AXE TRANSVERSAL 1 : Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

AXE TRANSVERSAL 2 : Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

AXE TRANSVERSAL 3 : Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

- **8 axes stratégiques :**

AXE N°1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires, de la petite enfance à la vie professionnelle et du renforcement de la fonction parentale

- 1 - La petite enfance : accompagner l'enfant et la famille dans cette étape de prise d'autonomie de l'enfant
- 2 - De la maternelle au lycée : suivre, accompagner et soutenir l'enfant dans son éducation et la famille dans son rôle éducatif
- 3 - Les temps libres de l'enfant : structurer les temps de loisir de la jeunesse dans un objectif éducatif d'éveil au monde
- 4 - Le temps des études supérieures : orienter, soutenir et épauler le jeune dans son parcours post-bac
- 5 - Le début de la vie professionnelle : accompagner le jeune dans l'accès à son premier emploi, à son premier logement,...
- 6 - Mettre en place une culture de la valorisation de la jeunesse et favoriser l'ouverture d'esprit et les initiatives

AXE N°2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique

- 1 - Construire un projet global autour de la prévention des risques et de la protection des publics vulnérables
- 2 - Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales
- 2 - Eviter la commission / réitération d'infractions et la victimisation
- 3 - Prévenir les pratiques déviantes et les ruptures sociales

AXE N°3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique

- 1 - Construire une véritable stratégie économique à l'échelle du centre-ville du Moule afin d'y consolider l'attractivité commerciale et économique
- 2 - Mettre en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des entreprises existantes et d'incitation à la création d'activités
- 3 - Favoriser l'accessibilité et la mobilité et accentuer l'offre en stationnement en centre-ville

Contenu du cadre stratégique**AXE N°4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme**

- 1 - Faire de l'économie de la santé un facteur de développement économique
- 2 - Optimiser et potentialiser l'appareil de santé de la ville du Moule
- 3 - Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires

AXE N°5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires

- 1 - Renforcer l'attractivité touristique des quartiers prioritaires au travers de « la marque du Moule » : le concept de ville historique et l'identité maritime
- 2 - Développer le tourisme de niche (santé, bien-être, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, aidants familiaux, sports de glisse, surf...)
- 3 - Encourager la mise en oeuvre d'une politique d'animation événementielle sur les quartiers prioritaires
- 4 - Profiter de la rénovation urbaine pour innover en matière d'hébergements touristiques et d'offre de services, en s'appuyant sur la valeur du patrimoine bâti

AXE N°6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »

- 1 - Mettre l'usager au coeur des préoccupations en cherchant à répondre aux défis de demain
- 2 - Encourager sur les quartiers prioritaires l'expérimentation afin de répondre aux enjeux des changements climatiques (consommation d'énergies, mobilités alternatives, gestion et prévention des risques naturels, gestion des déchets,...)
- 3 - Combattre la fracture numérique et faire de la ville du Moule une ville numérique pour tous
- 4 - Améliorer la qualité du cadre de vie des quartiers prioritaires

AXE N°7 : Accompagner le passage de la rurbanité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale

- 1 - Accroître la mixité sociale dans les quartiers prioritaires
- 2 - Faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale
- 3 - Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale
- 4 - Favoriser l'expression du lien social dans le cadre bâti
- 5 - Promouvoir les relations sociales intergénérationnelles

AXE N°8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources

- 1 - Faire de la transmission de la mémoire des quartiers un vecteur de cohésion sociale
- 2 - Préserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel, naturel et végétal
- 3 - Utiliser le patrimoine naturel pour éveiller la population des quartiers prioritaires aux préoccupations environnementales
- 4 - Faire de la biodiversité végétale et marine une ressource économique pour les populations des quartiers prioritaires

L'aboutissement de la démarche contrat de ville réside dans l'élaboration de « projets de quartiers » définissant à l'échelle des quartiers prioritaires :

- les principales réalisations et les ressources du quartier
- les enjeux du périmètre identifié
- les actions prioritaires (à développer ou à pérenniser) à inscrire dans la programmation du contrat de ville.

Ainsi, les projets de quartiers doivent permettre une déclinaison fine de la programmation du contrat de ville au regard des enjeux de chaque quartier, des précédentes réalisations et des acteurs en présence. Il s'agit d'une dynamique :

- *Partenariale*, reposant sur l'association des partenaires locaux et notamment des habitants des quartiers, représentés par l'intermédiaire des futurs conseils citoyens.
- *Intégrée*, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et défini au niveau d'agglomération.
- *Évolutive*, via une actualisation à minima annuelle des priorités d'actions par quartier, en fonction de l'évolution du contexte territorial et des enjeux repérés par les acteurs locaux.

L'élaboration des « projets de quartier » représente une priorité d'action pour 2017. Elle devra permettre :

- De structurer et organiser le partenariat local ;
- De favoriser l'appropriation du nouveau contrat de ville par l'ensemble des acteurs ;
- De développer de nouveaux modes de travail reposant sur un suivi en continu des projets et une coordination des actions conduites au bénéfice des quartiers.

La démarche s'inscrit dans un contexte de renouvellement des instances et des démarches participatives au niveau local avec notamment l'installation de conseils citoyens pour chaque QPV (Quartiers Prioritaires politique de la Ville).

FICHE DES ACTIONS EN PROJET SUR LES QUARTIERS DU BOURG ET DE CHAMP-GRILLÉ 2	
PILIER	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- Nos quartiers ont des talents
ACTIONS ENVISAGÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Identification, accompagnement, valorisation des créateurs et porteurs de projets à valeur ajoutée économique • Promotion du tissu économique local.
PILIER	COHÉSION SOCIALE- Soirs et week-end les quartiers bougent
ACTIONS ENVISAGÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques naturels et culture scientifique • Développement de l'identité liée à la mer et sports nautiques • Santé et alimentation • Développement de la culture musicale et du Street Art. • Soutien scolaire • Développement de la communication intergénérationnelle au cœur des quartiers • Pratiques sportives et artistiques au cœur des quartiers
PILIER	RENOUVELLEMENT URBAIN- Une ville plus belle
ACTIONS ENVISAGÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine naturel et végétal • Protection, valorisation et respect du bien collectif et de l'espace public.

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets.

Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants :

- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2017.
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule.
- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités d'association et de participation du public concerné par le projet.
- La qualité du projet au regard de l'adéquation du projet à un diagnostic local, le réalisme et la précision des objectifs du projet, l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (les qualifications professionnelles des agents, le rayonnement partenarial, la faisabilité financière...).
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.